

11 décembre 2014

Serge JUNG

15

14 Membre absente excusée : Mme Christel MAILLET.

POINT 1 : RENOUVELLEMENT DES BAUX DE CHASSE POUR LA PERIODE 2015-2024 : AGREMENT DES CANDIDATURES ET SORT DE LA PROCEDURE D'ADJUDICATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Environnement,
VU l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le Cahier des Charges Type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024,

En application du Code de l'Environnement, le droit de chasse est administré par la commune au nom et pour le compte des propriétaires.

Les baux de location des chasses communales sont établis pour une durée de 9 ans et les baux actuels expirent le 1^{er} février 2015. Les chasses seront donc remises en location dans les mois qui viennent pour une nouvelle période de 9 ans, soit du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024.

Tous les candidats à la location de la chasse communale doivent fournir un dossier de candidature complet (article 16 du CDC type 2015-2024).

Les déclarations de candidature et les pièces annexées sont examinées et agréées par le Conseil Municipal après avis de la commission consultative communale de chasse.

Les règles relatives au dossier et à l'agrément des candidatures s'appliquent quel que soit le mode de location.

Si le dossier est complet et que le candidat n'est pas concerné par un motif d'irrecevabilité, sa candidature pourra être acceptée. Dans le cas contraire, sa candidature ne devrait pas être agréée par le Conseil Municipal.

Deux candidats ont déposé leur dossier avant la date limite fixée au mercredi 10 décembre 2014 à 12 heures.

VU l'avis défavorable de la Commission Consultative de Chasse Communale en date du 11 décembre 2014,

LE CONSEIL

Après délibération

A l'unanimité

DECIDE

Pour le lot unique :

- de rejeter le dossier de l'Association de Chasse de Schaeffersheim, au motif que le dossier présenté est incomplet,
- de rejeter le dossier de M. SCHOTT Michaël de Bindernheim, au motif que le dossier est incomplet,
- le locataire sortant ayant perdu son droit de priorité, de retenir comme mode de location : l'appel d'offres
- de fixer la date de la remise des offres au 12 janvier 2015 à 17 heures
- de donner délégation au Maire pour fixer les critères d'analyse des offres,
- d'autoriser le Maire à signer le bail de location de la chasse communale.

Certifié conforme au registre.

Le Maire, Serge JUNG.

Jeudi 11 décembre 2014

Serge JUNG

15

14 Membre absente excusée : Mme Christel MAILLET.

POINT 2 : FERMAGE : RELOCATION DE TERRES COMMUNALES

Le Maire informe l'assemblée avoir réceptionné un courrier en Mairie de Madame Denise ROHMER, qui renonce à la location des parcelles cultivées appartenant à la commune, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Ces terres seront donc remises en location.

Après avoir entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A l'unanimité

DECIDE

- de louer la parcelle cadastrée section AD n° 31 lot 3 à Monsieur KIEFFER Germain,
- de louer les parcelles cadastrées section AD n° 89 lots 23 et 27 à Monsieur HEITZ Etienne,
- de charger le Maire d'en informer les intéressés.

Certifié conforme au registre.
Le Maire, Serge JUNG.

11 décembre 2014

Serge JUNG

15

14 Membre absente excusée : Mme Christel MAILLET.

POINT 3 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ERSTEIN : DIVERS

Le Maire rappelle aux conseillers qu'une réunion à laquelle étaient conviés l'ensemble des conseillers et conseillères municipaux des communes membres de la Communauté de Communes du Pays d'Erstein a eu lieu le 10 décembre à Nordhouse.

Cette réunion avait pour objet de présenter les avantages et les inconvénients ainsi que les effets d'un passage à une fiscalité professionnelle unique par rapport à l'actuel système de fiscalité additionnelle.

Il a apporté des compléments d'informations et a répondu aux questions posées pour expliquer le souhait du passage à la F.P.U.

Certifié conforme au registre.

Le Maire, Serge JUNG.

Jeudi 11 décembre 2014

Serge JUNG

15

14 Membre absente excusée : Mme Christel MAILLET.

**POINT 4 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT D'ANIMATION
2EME CLASSE**

Monsieur Jean-Jacques STADELWIESER, Adjoint au Maire, quitte la salle, et ne participe ni au débat, ni au vote.

Afin de pouvoir ouvrir le centre de loisirs communal au mois de juillet 2015, le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de créer un emploi permanent d'Adjoint d'Animation 2ème Classe à compter du 1^{er} janvier 2015 et ce jusqu'au 31 août 2015, pour un poste à temps non complet, à raison de 5,08/35èmes hebdomadaires.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A l'unanimité

DECIDE

- La création d'un emploi permanent d'Adjoint d'Animation 2ème classe, à temps non complet, à raison de 5,08/35ème hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2015, et ce jusqu'au 31 août 2015, remplissant les fonctions d'Adjoint d'Animation en-dehors du temps scolaire,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Certifié conforme au registre.

Le Maire, Serge JUNG.

Jeudi 11 décembre 2014

Serge JUNG

15

14 Membre absente excusée : Mme Christel MAILLET.

POINT 5 : ASSOCIATION DE PECHE DE LA STEINGRUBE : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Le Maire fait part aux conseillers du courrier réceptionné du Président de l'Amicale de Pêche de la Steingrube, qui sollicite une aide financière pour travaux d'extension du chalet de l'étang de pêche.

Il présente les factures fournies par l'Association s'élevant à 8.285,91 euros TTC.

Le Maire fait un tour de table et demande l'avis de chaque conseiller.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A l'unanimité

DECIDE

- d'octroyer une aide financière de 1242,88 euros, arrondis à 1300 euros, représentant 15 % du montant de la dépense d'investissement à l'Association de Pêche de la Steingrube,
- d'inscrire cette dépense en section de fonctionnement, article 6574, au budget primitif 2015,
- de charger le Maire d'informer le Président de l'Association de cette décision.

Certifié conforme au registre.

Le Maire, Serge JUNG.

Jeudi 11 décembre 2014

Serge JUNG

15

14 Membre absente excusée : Mme Christel MAILLET.

POINT 6 : PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le Maire informe les conseillers que la loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014 prévoit la suppression du Plan d'Occupation des Sols actuellement en vigueur dans les communes. Il sera remplacé par un P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme).

Cette modification devra intervenir au plus tard le 26 mars 2017 si la transformation du P.O.S. en P.L.U. est engagée avant le 1^{er} janvier 2016.

Il propose à l'assemblée d'entamer les démarches dès à présent et de collaborer avec un bureau d'études pour la mise en place de ce P.L.U.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A l'unanimité

DECIDE

- de mettre en place le Plan Local d'Urbanisme,
- de charger le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires,
- de charger de signer tous les documents s'y rapportant.

Certifié conforme au registre.

Le Maire, Serge JUNG.

Jeudi 11 décembre 2014

Serge JUNG

15

14 Membre absente excusée : Mme Christel MAILLET.

POINT 7 : DIVERS et COMMUNICATION

1) Lycée M. Yourcenar : Demande de subvention pour classe de ski

M. Dominique BAUMERT quitte la salle et ne participa ni au débat, ni au vote.

Le Maire fait part aux conseillers du courrier réceptionné du Lycée Marguerite Yourcenar d'Erstein qui sollicite une participation financière de la commune pour une classe de ski dans les Alpes du Nord en janvier 2015, et qui concerne 2 élèves de classe de seconde domiciliés à Schaeffersheim.

Fidèle à sa ligne de conduite relative à ces demandes de subvention,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

A l'unanimité

DECIDE

- de ne pas réserver de suite favorable à cette demande,
- de charger le Maire d'en informer le Proviseur du Lycée Marguerite Yourcenar d'Erstein.

Certifié conforme au registre.
Le Maire, Serge JUNG.